

PARCOURS MOBILITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CŒUR D'OSTREVENT

C'est une action destinée aux demandeurs d'emploi afin de les accompagner, les encadrer et les soutenir financièrement à obtenir leur permis de conduire. Les conditions :

- résider majoritairement dans les quartiers prioritaires (QPV) du territoire
- engagés dans un parcours d'insertion professionnelle
- et en capacité d'autofinancer 250 € de leur parcours du code de la route et la totalité des démarches administratives pré et post permis
- et de participer à hauteur de 10 euros de l'heure de conduite jusqu'à la vingtième heure

<http://www.apsr.fr/fr/aide-coeur-d-ostrevent>

Communauté de communes du Cœur d'Ostrevent - Auto-école Associative APSR :

58 rue de l'hippodrome

59500 - Douai

<http://www.apsr.fr/fr/parcours-mobilite-ccco>